

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 009-129/08/BC

■ Opération Tramway. Prolongement de la ligne 2 de la station Gantès jusqu'à Arenc - Travaux d'infrastructures, voie ferrée, équipements et systèmes. Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DGMT 08/983/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 8/425/CC du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté a approuvé le démarrage d'une première phase de travaux sur les tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès.

Par délibération n° TRA 6/442/CC du 9 octobre 2006, il a été décidé de prolonger le réseau de la station Gantès jusqu'à Arenc avec une mise en service prévue à l'été 2009. Les travaux consistent à réaliser un prolongement de la ligne 2 sur environ 740 mètres linéaires, de Gantès jusqu'à la future station d'Arenc, avec création d'une arrière-gare comprenant 3 voies ainsi que des locaux techniques et commerciaux d'exploitation.

Par délibération n°4/083/CC du 12 février 2007 était approuvé l'avant projet du secteur Gantès-Arenc tel que présenté par le maître d'œuvre et le montant prévisionnel maximum des travaux résultant des études d'avant projet arrêté à 12 002 000 € HT(valeur Janvier 2003).

Il convient dès à présent d'approuver le lancement, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché relatif aux travaux d'infrastructures, voie ferrée, équipements et systèmes pour le prolongement de Gantès et Arenc. Le marché, d'une durée globale de 13,5 mois, comprend les spécialités techniques suivantes :

- Infrastructures ;
- Energie ;
- Ligne Aérienne de Contact ;
- Voie ferrée ;
- Systèmes ;
- Eclairage Public
- Aménagements paysagers – Plantations
- Mobilier Urbain

Le marché est passé à prix unitaires et forfaitaires.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avants – projets et l'autorisation de programme de la modernisation, du prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/083/CC du 12 février 2007 approuvant l'avant projet du prolongement du Tramway de Gantès à Arenc

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'au vu de la date prévisionnelle de mise en service du tronçon Gantès Arenc fixée à l'été 2009, il convient dès à présent de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché relatif aux travaux d'infrastructures, voie ferrée, équipements et systèmes.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Dans le cadre du prolongement de la ligne de Tramway de la station Gantès jusqu'à Arenc, est autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Codes des Marchés Publics, en vue de la passation d'un marché relatif aux travaux d'infrastructures, voie ferrée, équipements et systèmes.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine au titre des exercices 2008 et suivants, Opération n° I 5207-01, Sous Politique C230, Nature 2315, Fonction 815

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Renaud MUSELIER

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN